



AFRIQUE/SIERRA LEONE - Condamnation à 50 ans de réclusion pour Taylor « mais qui dédommagera les victimes des violences ? » se demande un missionnaire

Freetown (Agence Fides) – « C'est le signe que les hommes se rappellent du fait qu'il est nécessaire d'expier ses fautes mais ce n'est certainement pas la vraie justice, que nous laissons à la Miséricorde de Dieu » affirme le Père Gerardo Caglioni, missionnaire xavérien disposant d'une longue expérience en Sierra Leone, en commentant pour l'Agence Fides la peine de 50 ans de réclusion infligée aujourd'hui par la Cour Pénale internationale de La Haye à l'ancien Président libérien, Charles Taylor. Le 26 avril, la CPI avait jugé Taylor coupable d'avoir favorisé et soutenu les crimes de guerre commis en Sierra Leone au cours de la guerre civile (1991-2002). La Cour avait établi que Taylor avait fourni une aide matérielle, une assistance et un soutien moral aux rebelles du RUF (Revolutionary United Front), actifs en Sierra Leone.

« Le mal que Taylor a fait est irréparable. Il suffit de penser aux milliers et milliers de personnes contraintes à se déplacer d'une nation à l'autre, en proie à des traumatismes encore ressentis par les enfants soldats et par le reste de la population suite aux abus sexuels et aux violences inouïes, physiques et morales, qui ne pourront jamais être réparées par les hommes » déclare le Père Caglioni. « Je me rappelle d'un jeune auquel les guérilleros du RUF ont brûlé vif les parents dans leurs cabane. Auparavant, ils lui avaient coupé les oreilles et lui avaient demandé d'abuser de sa mère avant de la tuer. Maintenant, ce jeune est demeuré seul, sans famille, avec des troubles psychiques que personne ne sera en mesure de guérir ». « Face à des milliers de cas comme celui-ci, ce ne sont pas les 50 années de prison infligées à Taylor qui peuvent offrir une espérance concrète à ces personnes. Je pense donc que l'humanité devrait redonner un morceau de vie aux victimes de Taylor en leur donnant la possibilité d'un rachat différent » affirme le missionnaire.

Le Père Caglioni s'attarde en outre sur l'attitude de Taylor : « Au cours du procès, il n'a montré aucun signe de repentance sincère pour les drames qu'il a causés. J'espère qu'il pourra se repentir et se réconcilier avec Dieu, avec l'humanité et surtout avec ses victimes ».

Le missionnaire rappelle enfin qu'hier, 29 mai, marquait l'anniversaire de l'érection de la Préfecture apostolique de Makeni en 1952 (devenue par la suite Diocèse). « L'Eglise de Makeni a subi les pires violences du RUF et elle a été capable, au cours des années, de panser de quelque manière les plaies purulentes laissées par la guerre civile. C'est l'Eglise qui a fourni à la population, éprouvée par tant de violence, un rachat moral et matériel » conclut le missionnaire. (L.M.) (Agence Fides 30/05/2012)